

Epersy le 23 mai 2008

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA REUNION DU LUNDI 19 MAI 2008

Le conseil municipal s'est réuni ce lundi 19 mai à 20 heures à la mairie d'Epersy sous la présidence de Nicole Pellicioli, Maire d'Epersy, et a délibéré sur les points suivants :

Sécurisation du carrefour des Bois et arrêt de bus : Madame le Maire rappelle au conseil municipal la consultation faite pour les travaux de sécurisation du carrefour des Bois et arrêt de bus. La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise A.M.T.P., dont le siège est à Epersy. Le conseil municipal prend acte de ce choix et autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

- **Vacations pour remplacement du personnel mis à disposition de la commune (agent d'entretien) :** Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un agent titulaire du SIVU des Ires mis à disposition de la commune est chargé de l'accueil des vacanciers et de l'entretien des gîtes et de la salle polyvalente. Pour remplacer cet agents, lors de congés annuels ou de formation, il convient de recruter un agent vacataire. La durée de chaque vacation sera de 3 heures 30 minutes ; la rémunération de chaque vacation est fixée à 31€. Le conseil municipal, autorise le recrutement d'un agent vacataire, approuve le montant de chaque vacation, et dit que les crédits nécessaires à leur paiement sont inscrits au budget de la commune.
-
- **Avenant n°2 avec l'entreprise Ferrand pour le lotissement La Vie du Cher :** Monsieur le Maire-Adjoint rappelle au conseil municipal les modifications apportées par l'avenant n°2 dans son article n°1 avec l'entreprise Ferrand, au marché de viabilisation du lotissement La Vie du Cher. Le conseil municipal approuve l'avenant proposé qui diminue le marché de 2887.50€ HT, et autorise le Maire-Adjoint à le signer.
-
- **Contrat avec B&R Ingénierie Rhône-Alpes pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'eaux pluviales sur le hameau des Dagand :** Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet commun de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, de la Communauté de Communes du Canton d'Albens et de la commune de Grésy sur Aix concernant les eaux usées et les eaux pluviales dans le secteur «des Dagand ». La commune de Grésy sur Aix suggère à la commune d'Epersy de prévoir des travaux analogues pour les eaux pluviales avec pour exutoire le réseau grésylien à aménager. Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 05 mai 2008 à la CALB, elle a demandé une proposition d'honoraires au bureau d'études B&R Ingénierie, maître d'œuvre retenu par le groupement de commande CALB/CCCA et commune de Grésy sur Aix. Elle donne lecture de l'offre présentée par B&R Ingénierie pour une mission partielle de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'adduction d'eaux pluviales au hameau des Dagand. Le conseil municipal donne son accord pour réaliser cette étude et autorise le Maire à signer la convention proposée.

- **Questions diverses :**

- Règlement de la salle polyvalente : Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'à ce jour, il convient de préciser le règlement de la salle polyvalente afin d'en faciliter l'utilisation à venir. Le conseil municipal, après débat, confirme le prix de 120€ pour les particuliers de la commune et pour les associations du canton, le prix de 420€ pour les particuliers du canton ; l'accès à la salle doit se faire côté jardin. Enfin la location du chapiteau est limitée aux particuliers de la commune ainsi qu'aux mairies, écoles et associations du canton.
-
- Cabinet consultant pour la remise en concurrence des marchés d'assurances : Madame le Maire expose la difficulté de déterminer avec précision la liste des risques à couvrir par un contrat d'assurance. Elle propose au conseil municipal de faire appel à un cabinet consultant pour établir la liste des biens et des responsabilités de la commune à assurer. Le conseil approuve cette démarche et charge le Maire de demander à plusieurs cabinets une proposition d'honoraires.
- Accès de la RD53 aux plus de 19 tonnes : un panneau signalant l'interdiction aux véhicules de plus de 19 tonnes a été installé au carrefour de la Verdasse entre la RD911 et la RD53. Or des difficultés de croisements avec de gros engins ont été signalées, risquant souvent un dérapage dans le fossé. Le conseil municipal invite Madame le Maire à adresser un courrier à chacun des futurs habitants du lotissement leur suggérant d'informer les entreprises chargées de leur construction, d'emprunter l'accès au chef lieu par la commune de Saint Ours (Les conducteurs de véhicules de plus de 19 tonnes empruntant la RD53, à partir de la RD 911, sont passibles d'un Procès Verbal).

Réunion publique : le conseil municipal charge la commission « communication » de préparer la liste des sujets à évoquer lors de la réunion publique prévue fin juin 2008.